

COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 AOUT 2024
---	--

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux aout à 9 h,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Effectif à l'ouverture de la séance :

Présents : Mmes BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, ROUQUET-TAFANI,
M. VIDAL, DAMBLEMONT, FERREIRA, GUILLEMET, MONINO, PEGURET, SENAL,
SINIBLADI F.

Absents -Excusés : M Jean Francois LAMIEL

Procurations : Mme AFFRE à Mme COUDERC, M. BACCOU à M. PEGURET, M. DUFILS à Mme BOFFA, M.
DEPUY à M. SENAL, M. GRIVEAU à M. DAMBLEMONT, Mme GUARDIA à Mme
CHAVARDEZ, M. MARIN à M. MONINO, Mme FORNET à M. MARTIN, Mme ROUX à Mme
ROUQUET-TAFANI, Mme SINIBALDI à M. SINIBALDI ; Mme TUCA à Mme GAIRE.

Elus en exercice :	27	Secrétaire de séance : Mme Marcelle COUDERC
Présents :	14	
Absents :	1	
Procurations :	11	Date de convocation : 14/08/2024
Votants :	26	

- *Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h et constate que le quorum est atteint.*
- *Madame COUDERC est désignée secrétaire de séance.*
- *Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :*
Accord à l'unanimité des membres présents
- *Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du 05/08/2024 qui est approuvé à l'unanimité*

DELIBERATIONS

AFFAIRES GENERALES

1. Régie Municipale d'Electricité : garantie de mise en œuvre à l'appel d'offre PPE2 PV Sol, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol »

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.123-1 et suivants du code de l'Environnement,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet de parc photovoltaïque au sol, sur le site de l'ancienne décharge réhabilitée du Rougeas, à Cazouls-les-Béziers,

CONSIDERANT que dans le cadre du parc photovoltaïque du Rougeas, et afin de déposer le dossier pour répondre à l'appel d'offre de la CRE (commission de régulation de l'énergie », dont le dépôt des offres est fixé au 31 août 2024, il convient de signer un contrat de garantie bancaire auprès d'un organisme financier,

CONSIDERANT que la souscription d'une garantie financière permet d'assurer les services de l'Etat, que la collectivité disposera des fonds nécessaires en cas de nécessité d'entrer en urgence sur la durée de gros travaux,

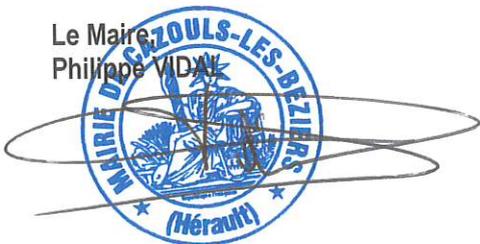
CONSIDERANT l'offre de cautionnement bancaire proposée par le Crédit Agricole du Languedoc, comme suit :

- Montant de la garantie à première demande : 60 000.00 €,
- Durée et date d'expiration : du 30/08/2024 pour une durée de 36 mois,
- Tiers bénéficiaire : la République Française représentée par le Préfet de la Région Occitanie, 1 place Saint Etienne 31000 TOULOUSE,
- Contre-garantie au profit de la Caisse Régionale : simple signature,
- Taux de la commission annuelle : néant,
- Frais de dossier : 900.00 €

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, donne son accord pour la mise en place de cette garantie financière, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cautionnement bancaire proposé par le Crédit Agricole du Languedoc pour apporter la garantie financière exigible dans le cadre du projet de parc photovoltaïque au sol sur le site du Rougeas à Cazouls-lès-Béziers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h55.

Le Maire,
Philippe VIDAL



La Secrétaire de séance,
Marcelle SOUDERC

